

# **RAPPORT- PRÉAVIS**

# **N° 2022/57**

## **AU CONSEIL COMMUNAL**

**Réponse au postulat de Mme la Conseillère communale Ilithya Gennai et M. le Conseiller communal Marius Diserens intitulé « Un perturbateur endocrinien sachant perturber est à durablement éradiquer. Pour une action concrète contre les PE dans les milieux préscolaire et UAPE »**

**Déléguée municipale : Mme Stéphanie Schmutz**

**1<sup>re</sup> séance de la commission**

Date	Mercredi 31 août 2022 à 19h
Lieu	Salle de la Bretèche

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

## **I. Introduction**

---

La Municipalité soumet, ci-dessous, sa réponse au postulat de Mme la Conseillère communale Ilithya Gennai et M. le Conseiller communal Marius Diserens intitulé « *Un perturbateur endocrinien sachant perturber est à durablement éradiquer. Pour une action concrète contre les PE dans les milieux préscolaire et UAPE* ».

Déposé le 6 décembre 2021, le postulat demande à la Municipalité :

- d'étudier l'opportunité de proposer un plan d'action concret pour limiter, voire éliminer, le plus rapidement possible les perturbateurs endocriniens des crèches et UAPE, et ce dans tous les produits de nettoyage et de soin, les contenants, l'alimentation, les objets et jouets utilisés dans ces milieux, et rendus accessibles aux petit-e-s ;
- de soutenir et d'accompagner la transition des lieux d'accueil en milieu familial vers des produits alimentaires, d'entretiens, cosmétiques et de loisirs exempts de ces perturbateurs.

## **2. Etat des lieux et perspectives**

---

### **2.1 Actions mises en place dans les structures d'accueil de jour collectives nyonnaises**

Les produits chimiques sont des éléments omniprésents dans le quotidien. Les structures d'accueil pré et parascolaires œuvrent afin de diminuer au maximum leur présence et surtout leur contact avec les enfants. C'est un travail qui a débuté depuis plusieurs années à Nyon et qui va continuer au fur et à mesure des ouvertures des structures et des changements d'ameublement, entre autres. De nombreuses actions sont déjà entreprises tant par le personnel des structures que par les partenaires qui travaillent directement ou indirectement avec le Service de la cohésion sociale (SCS).

En date du 4 avril 2022, la Ville de Lausanne et l'Etat de Vaud ont communiqué officiellement qu'ils unissaient leurs efforts afin de mettre un guide pratique à disposition des institutions et des réseaux d'accueil de jour pour l'ensemble du canton. Un très gros travail de réflexion a été mené par des professionnel-le-s du domaine médical et de l'éducation afin de proposer des actes concrets pour agir dans le sens de la diminution des expositions aux perturbateurs endocriniens.

#### **2.1.1 Au quotidien**

Les structures sont très régulièrement aérées afin d'évacuer les perturbateurs endocriniens qui sont présents dans l'air intérieur. Ceci lors de la présence des enfants mais aussi lors des nettoyages et/ou de l'utilisation de nouveaux matériaux.

Les objets et les textiles neufs sont lavés avant utilisation par les enfants ; ils sont ensuite passés à la machine régulièrement.

Les structures valorisent l'utilisation de matériaux naturels pour les bricolages et évitent l'utilisation de feutres.

Lors de changement d'objets/d'ustensiles, l'achat suivant est réfléchi, par exemple :

- pour le personnel : machine à café à grain et non à capsule, thé en vrac et non en sachets, etc. ;

- pour les enfants : jeux avec label et mise en avant des jeux à compositions naturelles. Les structures vont privilégier l'achat de jeux et objets en bois brut ou étant certifiés CE. De plus, les âges indiqués pour l'utilisation des jeux seront respectés, ceci pour des mesures de sécurité mais également par rapport aux composants qui pourraient se trouver dans les objets.

Les enfants sont sensibilisés via la mise en place d'ateliers ou d'activités en lien avec cette question. De plus, des carrés potagers ont été aménagés dans plusieurs structures parascolaires afin de sensibiliser les enfants aux produits de saison et, surtout, sans pesticide.

### **2.1.2 Nourriture**

Toutes les structures de la Ville travaillent avec des partenaires qui doivent respecter des normes strictes tant au niveau de l'hygiène que des produits utilisés (cuisson et aliments).

Afin d'y veiller plusieurs mesures sont en place :

#### **Matériaux et objets pour l'élaboration des repas**

- Une demande systématique est faite aux fournisseur-euse-s quant à la déclaration de conformité selon l'Ordonnance du Département fédéral de l'intérieur sur les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec les denrées alimentaires.
- Utilisation de la gamme « Green » pour le nettoyage (dans 80% des situations, lié à la dureté de l'eau) : nous avons ainsi la garantie de l'absence totale de perturbateurs endocriniens.
- Les sacs de cuisson sont exempts de BPA (bisphénol-A) et phtalates. Ils sont en polyéthylène et polyamide, ce qui est recommandé par le guide du Nouveau-Brunswick de 2017.

#### **Produits alimentaires**

- Interdiction d'acheter des poissons de mer baltique, en raison du taux élevé de substances toxiques.
- Interdiction d'utilisation de moutarde douce fabriquée à partir de graines blanches (présence de bisphénol F).
- Obligation de suivre les recommandations de l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV).
- Audit de qualité régulier avec un-e inspecteur-riche de l'OSAV.
- Préparation de repas non-industriels favorisée et produits locaux privilégiés.

#### **Intendance dans les structures**

- Préparation de goûters faits maison avec des produits de saisons et locaux privilégiée.
- Mise en place de formations régulières pour les intendantes en parascolaire.
- Mise aux normes de toutes les cuisines (en cours de travaux).

### **2.1.3 Nettoyage**

Les produits sélectionnés par les fournisseur-euse-s de la Ville, ainsi que les solutions systèmes (manière de nettoyer) garantissent le respect des normes en termes de qualité et de sécurité tant pour les employé-e-s qui les utilisent que pour les consommateur-riche-s (enfants et personnels des structures). Les nettoyages, sauf en cas d'accident, sont toujours effectués hors de présence des enfants et dans des horaires (soir ou tôt le matin pour les structures fermées en matinée) qui garantissent l'évaporation (aération des pièces) des résidus éventuels. Ceci offre une marge de sécurité quant à une éventuelle exposition directe des enfants. Des adaptations régulières sont faites afin de proposer les solutions les plus sûres et adaptées à l'utilisation des locaux.

## **2.2 Soutien apporté à l'accueil familial de jour**

L'accueil des enfants chez des accueillant-e-s est aussi dans les préoccupations des coordinatrices du SCS. Ces dernières travaillent chaque année sur un programme de formation qui a, entre autres, pour but de sensibiliser les accueillant-e-s sur les thèmes liés à la sécurité des enfants et donc sur les questions liées à la santé.

### **Ateliers de sensibilisation**

En partenariat avec l'association Zerowaste suisse, des ateliers interactifs ont été organisés afin de sensibiliser les accueillant-e-s sur des solutions durables et respectueuses de l'environnement et d'adoption d'un style de vie plus sain pour les enfants. Lors des ateliers, les participant-e-s ont pu apprendre à fabriquer des produits ménagers plus sains et plus économiques.

### **Formation cuisine**

En partenariat avec Eldora, des ateliers cuisines ont été mis sur place. L'idée n'est pas d'apprendre à faire la cuisine mais plutôt de découvrir de nouvelles façons de faire en utilisant des produits simples et de saison. Les accueillant-e-s mettent en pratique des outils afin d'acquérir des astuces pour cuisiner « équilibré ».

### **Formation bricolage**

Bricoler en utilisant des accessoires naturels et recyclés pour en faire des jouets. Voici l'idée de cette formation pour sensibiliser les accueillant-e-s. C'est l'occasion de parler des dangers du plastique dans les jeux, des colorants dans les feutres, etc.

### **Recommandations**

En sus des démarches décrites plus haut, les coordinatrices, lors de leurs visites à domicile, sensibilisent à chaque fois les accueillant-e-s sur les produits utilisés lors des changes, en leur rappelant que l'utilisation de lingettes non réutilisable, crèmes, etc. est déconseillé. L'eau tiède et/ou liniment sont plutôt recommandés.

## **3. Perspectives**

---

Sensibiliser les collaborateur-riche-s ainsi que les familles paraît à la Municipalité être la première démarche à consolider. Pour ce faire, elle souhaite proposer à l'avenir de poursuivre le travail qui a déjà été entrepris, tout en apportant des nouvelles propositions. L'objectif est d'améliorer constamment la prise de conscience face à la problématique des perturbateurs endocriniens mais également aux questions écologiques et à la collaboration participative.

Début avril 2022, l'Office d'accueil de jour des enfants (OAJE) a communiqué à l'ensemble des structures d'accueil un guide pratique. A travers ce dernier, les équipes ont accès à des informations sur ce qu'on entend par « perturbateurs endocriniens » et des astuces pratiques pour limiter les expositions. Dans un premier temps, il est proposé de laisser le temps aux équipes de se familiariser avec les conseils de bonnes pratiques. Dans un deuxième temps, des réflexions seront menées afin de permettre à toutes les structures de proposer une application des mesures.

Le SCS a pu prendre un premier contact avec des porteur-euse-s de la démarche cantonale afin qu'une rencontre puisse être organisée. Celle-ci aura pour but de sensibiliser tou-te-s les responsables et toutes les directions des structures subventionnées nyonnaises.

En parallèle, le SCS va augmenter l'offre en termes de formation tant pour l'accueil familial de jour que pour les collaborateur-riche-s des structures d'accueil. Des réflexions vont être menées quant aux futurs achats de mobiliers ainsi que lors de l'établissement du budget pour de nouvelles structures. Ces réflexions devront être organisées et co-construites avec tous les services

concernés ou mandataires externes qui ont une place importante dans les structures pré et parascolaires (nettoyage, nourriture, rénovation, etc.).

En termes de prévention plus globale et de vision à long terme, la Municipalité propose qu'une réflexion commune soit menée par plusieurs services, ceci afin de répondre le plus efficacement au danger de ces perturbateurs. Des projets d'amélioration pour les années à venir pourront ainsi être proposés et mis en place avec plus de cohérence.

La Municipalité est consciente de l'importance d'agir maintenant afin de diminuer la présence des perturbateurs endocriniens. Un grand travail est déjà fait au quotidien par l'ensemble des équipes ainsi que des mandataires externes. Le guide cantonal ainsi que nos réflexions futures vont pouvoir aider le SCS et les autres services concernés à poursuivre leurs efforts et permettre de limiter de plus en plus la présence des perturbateurs endocriniens dans les lieux d'accueil collectifs.

#### **4. Incidences financières**

---

Les incidences financières qui concerneront l'ameublement des futures structures pré et parascolaires seront intégrées dans les préavis soumis au Conseil communal.

#### **5. Dimension sociale du développement durable**

---

La chasse aux perturbateurs endocriniens (PE) peut se mener sur deux fronts, celui de l'exposition et/ou celui de la toxicité. Ces deux angles d'attaque permettent de diminuer le risque encouru par les enfants dans les institutions d'accueil collectif de jour.

Les PE sont des substances naturelles ou synthétiques que l'on retrouve un peu partout – jouets, meubles, emballages, vêtements, produits d'hygiène, de nettoyage, etc. Leur omniprésence s'explique par les propriétés très diverses et intéressantes qu'ils confèrent aux produits et matériaux de toutes sortes, notamment en termes de résistance, de sécurité ou encore de conservation.

De ce fait, et étant donné les forts soupçons pensant sur plusieurs familles de substances, l'application du principe de précaution doit être privilégiée.

#### **6. Conclusion**

---

La Ville de Nyon a déjà entrepris un certain nombre de démarches visant à lutter contre les perturbateurs endocriniens. Cela concerne l'alimentation mais aussi la mise en place de gestes au quotidien, comme aérer régulièrement les locaux.

Le Service de la cohésion sociale, en collaboration avec les autres services de la Ville, va poursuivre cet objectif, en veillant entre autres à acquérir du mobilier répondant aux recommandations en termes de santé publique.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de prendre la décision suivante :

## **Le Conseil communal de Nyon**

- vu** le rapport-préavis N° 2022/57 concernant la réponse au postulat de Mme la Conseillère communale Ilithya Gennai et M. le Conseiller communal Marius Diserens intitulé « Un perturbateur endocrinien est à durablement éradiquer. Pour une action concrète contre les PE dans *les milieux préscolaire et UAPE* »,
- ouï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**décide** de prendre acte du rapport-préavis N° 2022/57 valant réponse au postulat de Mme la Conseillère communale Ilithya Gennai et M. le Conseiller communal Marius Diserens intitulé « Un perturbateur endocrinien est à durablement éradiquer. Pour une action concrète contre les PE dans les milieux préscolaire et UAPE ».

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 30 mai 2022 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :



Le Secrétaire :

Daniel Rossellat

P.-François Umiglia

## **Annexe**

- 
- Postulat de Mme la Conseillère communale Ilithya Gennai et M. le Conseiller communal Marius Diserens intitulé « Un perturbateur endocrinien est à durablement éradiquer. Pour une action concrète contre les PE dans les milieux préscolaire et UAPE. »

## **Postulat : Un perturbateur endocrinien sachant perturber est à durablement éradiquer.**

### **Pour une action concrète contre les PE dans les milieux préscolaire et les UAPE.**

À la fin d'une année chaotique en termes de santé publique et de catastrophes liées au changement climatique, il est grand temps de combattre les substances chimiques toxiques. Vous avez certainement entendu parler des "perturbateurs endocriniens". Une étude publiée en février 2021 sur *A Bon Entendeur*, faite en collaboration avec d'autres services, a analysé l'urine d'une trentaine d'enfants romands (3 – 14 ans) et a constaté que tout·e·s étaient contaminé·e·s<sup>1</sup>. Les perturbateurs endocriniens (PE ci-dessous) sont des substances naturelles ou synthétiques présentes dans de nombreux objets du quotidien (nourriture, jouets, ameublement, emballages, médicaments, produits d'entretien ou encore cosmétiques). Ces substances, imitant, bloquant ou interférant avec nos hormones, bouleversent notre système hormonal ; elles altèrent des fonctions clés de notre organisme, telles que la croissance, la fonction reproductrice, l'humeur, la circulation sanguine, le développement sexuel ou encore le système nerveux.

Après étude du document sur la promotion de la santé et la prévention dans les milieux d'accueil de jour pour les enfants, écrit de concert entre le Service de la protection de la jeunesse et le service de la santé publique, nous constatons que le canton de Vaud ne mentionne à aucun moment les PE<sup>2</sup>. Les études en cours démontrent cependant clairement leurs effets néfastes sur le court et moyen terme. Autrement dit, les PE nous empoisonnent, dès le plus jeune âge. Ils sont dès lors à éviter, non seulement chez les femmes enceintes, avec des effets transgénérationnels, mais notamment auprès des enfants qui, avec un système hormonal en plein développement, sont particulièrement vulnérables à ces substances, du stade fœtal à l'adolescence<sup>3</sup>. La Confédération se préoccupe des perturbateurs endocriniens depuis 1999 déjà ; ses recherches en cours sur les femmes enceintes et la qualité du lait maternel, sur la qualité du sperme des jeunes hommes\* en Suisse, ou encore une large étude de biosurveillance humaine à l'échelle du pays, marquent la nécessité de répondre à cette problématique et de fournir des chiffres concrets.

Il est temps d'agir, et ce à plusieurs niveaux, afin de limiter leur présence et l'exposition des populations à risque. La ville de Nyon suivrait l'exemple de Lausanne, qui a développé un programme de sensibilisation et d'actions spécifiques, destiné aux collaborateur·rice·s des centres de vie infantine. Différents outils de sensibilisation et d'actions concrètes ont été développés au cœur de cette nouvelle politique, comme un guide qui contextualise la problématique des perturbateurs endocriniens et fournit des recommandations détaillées sur l'application des nouvelles directives. La légitimité de cette politique repose sur l'implication des personnes travaillant dans les milieux concernés, afin de rendre pérennes ces nouvelles pratiques<sup>4</sup>.

Le présent postulat s'ancre dans plusieurs des 17 objectifs du développement durable fixés par l'ONU, notamment la bonne santé et le bien-être (n°3), les modes de consommation et de production durables (n°12) et la préservation des écosystèmes terrestres (n°17). Une action concrète permettra de réduire l'impact des perturbateurs endocriniens dans les milieux d'accueil parascolaires, d'amener à une limitation de la contamination des eaux par des substances nocives pour nos écosystèmes, et contribuera à la santé des enfants et des populations à risques.

---

<sup>1</sup> Perturbateurs endocriniens : les enfants contaminés (Émission *A Bon Entendeur* datée du 9 février 2021) disponible au lien suivant : <https://pages.rts.ch/emissions/abe/11856807-perturbateurs-endocriniens-les-enfants-contamines.html>

<sup>2</sup> Promotion de la santé et prévention – Recommandations pour l'accueil de jour des enfants – Canton de Vaud (datant de 2010)

<sup>3</sup> Fiche d'information sur les perturbateurs endocriniens de l'Office Fédérale de la Santé Publique (Novembre 2018)

<sup>4</sup> Guide pratique – Ville de Lausanne : Perturbateurs endocriniens, de la sensibilisation à l'action

Les deux documents précédents sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.lausanne.ch/portrait/durabilite/developpement-durable/developpement-durable/ville-durable/promotion-sante/projets/perturbateurs-endocriniens.html>

Afin de promouvoir la santé des jeunes et la création d'une ville plus verte, saine et respectueuse de l'environnement et de la santé de ses plus jeunes citoyen·ne·s, nous demandons à la municipalité :

- D'étudier l'opportunité de proposer un plan d'action concret pour limiter, voire éliminer, le plus rapidement possible les perturbateurs endocriniens des crèches et UAPE, et ce dans tous les produits de nettoyage et de soin, les contenants, l'alimentation, les objets et jouets utilisés dans ces milieux, et rendus accessibles aux petits.
- De soutenir et d'accompagner la transition des lieux d'accueil en milieu familial vers des produits alimentaires, d'entretiens, cosmétiques et de loisirs exempts de ces perturbateurs.
- De profiter de cette opportunité pour ancrer ces changements dans une plus large réflexion autour des perturbateurs endocriniens dans la commune, de leur présence dans les eaux et de leur impact local sur la biodiversité et la santé de sa population.

Nous demandons un renvoi direct à la municipalité.

Co-postulant·e·s :

Marius Diserens

Ilithya Gennai